RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Miribel ● Plateau

LA CCMP
EN 2021

6
communes

65,56
km²

2021
EN CHIFFRES

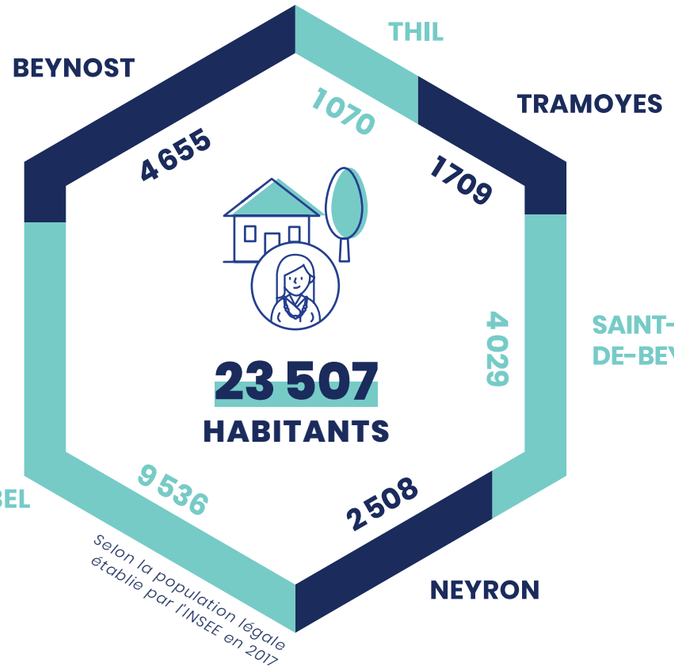

4 080 familles avec enfants

22 % d'enfants de 3 à 17 ans

4,2 % d'habitants de + de 75 ans

34 228 € de revenu moyen par foyer fiscal

842 *lits touristiques*

100 000 déplacements journaliers *sur le territoire de La Côtière*

10 000 *déplacements mensuels en Colibri*

10 413 logements *en 2022*

dont **637** inoccupés

138 *professionnels de santé*

535 *associations*

129 commerces et services de proximité

169 km *de canalisation en eau potable*

+

142 km *de canalisation en assainissement*

40 *bassins*

20 *torrents*

SOMMAIRE

8
ÉLUS
Au service du territoire

10
AGENTS
Une action au quotidien

12
RESSOURCES HUMAINES
Faire évoluer et moderniser la fonction RH

14
LE PCAET
Agir localement contre le dérèglement climatique

16
LE CRTE
Concilier transition écologique et développement économique

18
LE PLH
Garantir le cadre de vie et proposer des logements pour tous

20
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Dynamiser le territoire à tous les niveaux

22
SPORT ET CULTURE
Concrétiser les grands projets

26
COHÉSION SOCIALE
Accompagner les publics fragilisés ou isolés

29
SÉCURITÉ ET CADRE DE VIE
Renforcer la présence des agents au quotidien

30
MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS
Renforcer les alternatives à la voiture individuelle

32
EAU, ASSAINISSEMENT, GEMAPI
Améliorer la qualité de service et protéger notre écosystème

36
ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS
Multiplier les initiatives zéro déchet

38
FINANCES
Maintenir une action ambitieuse dans un budget maîtrisé

ÉDITO

> ***« Protéger nos administrés et leur garantir des conditions de vue durables »***

La Côtière est un territoire périurbain dont les profondes mutations ont, depuis près de 30 ans, redéfini à la fois les emplois, les paysages, les modes de vie ou encore l'urbanisme.

Le rôle de la CCMP est évidemment d'accompagner ces évolutions. Les investissements conséquents que nous portons sur ce mandat s'inscrivent pleinement dans la fabrique de ce nouveau vivre-ensemble : conjuguer lieux de culture et de loisirs, construire des équipements sportifs de qualité, favoriser la mobilité alternative à la voiture individuelle, accentuer le soutien aux plus défavorisés... Autant de projets qui permettent de répondre aux aspirations de nos administrés tout en faisant de la Côtière une nouvelle centralité territoriale.

Pour autant, les transformations sociétales auxquelles nous sommes confrontés sont sans précédent. De multiples crises – écologiques, sociales, énergétiques, économiques – secouent sans répit la France et contraignent les collectivités territoriales à redéfinir sans plus attendre les critères qui établissent « la bonne santé » et l'attractivité du territoire.

Demain, c'est donc bien notre capacité à protéger nos administrés et à leur garantir des conditions de vie durables qui détermineront notre feuille de route. Préserver nos ressources en eau et notre foncier, accentuer l'autonomie alimentaire et sanitaire de la Côtière, assurer un service public minimal et en faciliter l'accès : voilà les facteurs clefs de la résilience territoriale que nous nous devons de mettre en œuvre.

Afin de répondre à ces enjeux et poursuivre ce nécessaire travail, la CCMP s'est dotée d'outils de planification, confortant notre vision de moyen terme. Bien sûr, beaucoup reste à faire. Mais notre devoir d'élu est bien de poursuivre ce travail collectif au côté des communes, de mobiliser les ressources de la société locale et de construire, en responsabilité, la Côtière de demain.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Caroline Tervier
Présidente de la CCMP

AU SERVICE DU TERRITOIRE

Depuis 2014, la répartition des conseillers communautaires est basée sur la représentativité démographique de chaque commune.
Le Conseil Communautaire se réunit environ 10 fois par an en séance publique pour délibérer et voter les projets et budgets préalablement examinés par les commissions thématiques compétentes.

7 COMMISSIONS thématiques

Au 31 décembre 2021, chacune des commissions est composée d'un Vice-président et de 2 élus par commune.

- Grands travaux
- Développement économique
- Sport-Culture Éducation
- Politique de la ville
- Déchets, Cadre de vie
- Grand cycle de l'eau
- Finances

31 ÉLUS communautaires

MIRIBEL

Daniel AVEDIGUIAN
Jean-Marc BODET
Josiane BOUVIER
Anne-Christine DUBOST
Jean-Pierre GAITET
Marie-Chantal JOLIVET
Marion MÉLIS
Guy MONNIN
Lydie NADVORNY
Tanguy NAZARET
Alain ROUX
Corinne SAVIN
Laurent TRONCHE

THIL

Christian JULIAN
Valérie POMMAZ

TRAMOYES

Xavier DELOCHE
Brigitte FILLION

BEYNOST

Joël AUBERNON
Élodie BRELOT
Cyril LANGELOT
Sergio MANCINI
Christine PEREZ
Caroline TERRIER

SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

Claude CHARTON
Pierre GOUBET
Éveline GUILLET
Yvan HERZIG
Martine TERRIER

NEYRON

Christine FRANÇOIS
Jean-Yves GIRARD
Bruno LARIVE

Le Bureau communautaire

RÔLE

Il examine et arbitre les projets présentés par les commissions.

COMPOSITION

La Présidente, 7 Vice-présidents en charge des commissions thématiques.

Organisation du bureau au 31 décembre 2021

UNE ACTION AU QUOTIDIEN

Sous la coordination de la Direction Générale, 12 services et 79 agents se répartissent les compétences de la CCMP. Leur implication quotidienne en faveur du développement du territoire participe pleinement à son dynamisme et à son attractivité.

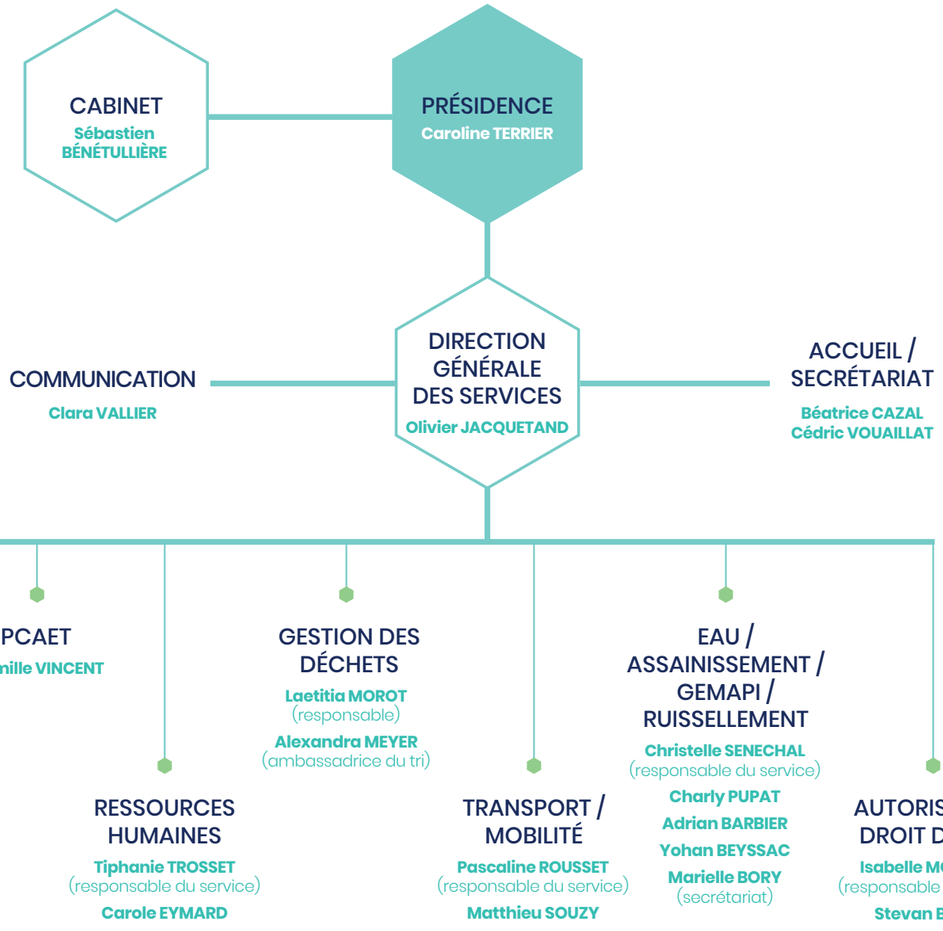

RESSOURCES HUMAINES

Faire évoluer et moderniser la fonction RH

Si la crise sanitaire a pu ralentir les projets attenants à la gestion des ressources humaines, en 2021, l'élaboration du Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) a conduit la CCMP à faire évoluer son organisation. Afin de permettre le déploiement optimal des politiques publiques pour lesquelles elle est compétente, la CCMP poursuit ainsi sa croissance interne tout en favorisant le partage des connaissances sur chaque domaine de compétences.

FUSION DES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL

Les 2 instances de dialogue social existantes, le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), ont fusionné au 1er janvier 2021 afin d'anticiper la mise en place du futur Comité Social Territorial (CST), imposée par la loi dès le 1er janvier 2022.

Cette nouvelle instance, composée paritairement des représentants de la collectivité et de représentants du personnel, s'est réunie 5 fois au cours de l'année pour évoquer des sujets relatifs au fonctionnement des services, notamment l'organisation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire, aux créations de postes, aux conditions de travail et à la conception de rapports obligatoires comme le rapport social unique ou le rapport sur l'égalité femmes/hommes.

ÉLABORATION D'UNE CHARTE DE TÉLÉTRAVAIL

Issue d'un groupe de travail et d'une volonté de démarche concertée, une charte de télétravail a été élaborée et mise en place. Elle formalise les principales modalités applicables telles que le volume de jours accordé, l'équipement matériel des agents, les indemnités compensatoires, etc. Sur demande de l'agent, l'autorisation est accordée après validation de son encadrant et du service RH. L'agent s'engage à réunir des bonnes conditions de travail à domicile et la collectivité met à disposition les moyens matériels et outils nécessaires à la bonne réalisation du travail à distance.

DE NOUVEAUX OUTILS DE TRAVAIL

La CCMP intègre 2 nouvelles plateformes collaboratives pour faciliter les échanges à toutes les échelles ainsi qu'un nouveau logiciel de gestion :

idealCO

L'ensemble des agents a désormais accès à **idealCO**, le 1er réseau social dédié aux collaborateurs de la sphère publique territoriale. Cette plateforme permet le travail en réseau à l'échelle nationale, le partage d'expérience, l'échange de savoir-faire et l'accès à des formations spécialisées dans les domaines de compétences portés par l'intercommunalité.

Interstis

Cet outil collaboratif interne facilite le travail en équipe et à distance entre les agents et élus de la CCMP en créant des espaces de travail partagés et sécurisés où échanger des documents et informations et en planifiant des réunions de travail et de services.

Dématérialisation de la gestion des temps de travail

La mise en place d'un nouveau logiciel RH a été actée pour permettre la gestion dématérialisée du suivi du temps de travail et plus largement du suivi administratif des agents.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

L'année 2021 a permis un renforcement important des effectifs avec l'ouverture de 9 postes, dont 6 ont été pourvus.

4 postes ouverts pour la filière technique :

- **1 RESPONSABLE** du service instruction des autorisations du droit des sols,
- **1 ASSISTANT-E** de prévention mutualisé-e,
- **1 DIRECTEUR-TRICE** patrimoine et ingénierie de projets,
- **1 CONSEILLER-ÈRE** numérique France services (non permanent).

4 postes ouverts pour la filière administrative :

- **1 CHARGÉ-E** de communication,
- **1 AGENT-E** comptable,
- **1 RÉFÉRENT-E** accueil France services (non permanent),
- **1 AGENT-E** d'accueil France services (non permanent – accessible via les contrats d'aide à l'insertion).

1 poste ouvert pour la filière sportive :

- **1 DIRECTEUR-TRICE ADJOINT-E** au pôle des affaires culturelles, éducatives et sportives.

COMPOSITION **DU PERSONNEL**

79 AGENTS

57 TITULAIRES

22 CONTRACTUELS

dont

44 FEMMES

35 HOMMES

FILIÈRE TECHNIQUE

19 AGENTS

dont

6 FEMMES **13 HOMMES**

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

22 AGENTS

dont

15 FEMMES **7 HOMMES**

FILIÈRE SPORTIVE

3 AGENTS

dont

1 FEMME **2 HOMMES**

FILIÈRE CULTURELLE

35 AGENTS

dont

22 FEMMES **13 HOMMES**

RÉPARTITION CADRES CATÉGORIE A TOUTES FILIÈRES

13 AGENTS

dont

7 FEMMES **6 HOMMES**

GRANDS DOCUMENTS PLANIFICATEURS
LE PCAET

Agir localement contre le dérèglement climatique

Établi en concertation avec les acteurs du territoire et à partir d'un diagnostic environnemental approfondi, le plan d'actions du Plan Climat Air-Énergie Territorial a été définitivement approuvé en mars 2021. Guidée par les 5 grands objectifs fixés sur la période 2021-2026, la CCMP poursuit la mise en œuvre d'actions impliquant le plus grand nombre : collectivités, entreprises, grand public…

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Mise en place du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat via la plateforme CCMP Rénov'+

Le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) est un service d'accompagnement des particuliers (propriétaires occupants ou bailleurs) pour leur projet de rénovation énergétique.

En 2021, le dispositif aura permis à **400 ménages** de bénéficier de conseils financiers, techniques et juridiques autour de la rénovation de leur logement et/ou économies d'énergie.

26 ménages ont également signé la charte d'accompagnement CCMP Rénov'+ leur permettant de bénéficier d'un accompagnement complet pour préparer et définir leur projet de rénovation (de la visite-conseil de leur logement jusqu'au suivi et évaluation des consommations énergétiques post-travaux).

Le Bonus de Performance Énergétique

Dans le cadre du PCAET, la CCMP a adhéré au dispositif de Bonus de Performance Énergétique mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

45 000 €
pour financer
60 **DOSSIERS**
en **3 ANS**

Ce fonds destiné à apporter un coup de pouce financier aux ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique est également cumulable avec les aides nationales telles que MaPrimeRénov' et les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

40 000 €
ONT ÉTÉ INVESTIS
pour la réalisation d'une étude
(hors subventions)

AGRICULTURE & ALIMENTATION

Élaboration d'une charte agricole et alimentaire

Le bilan positif de la charte érosion agricole 2016-2020 a conduit la CCMP à bâtir un nouveau plan d'actions dépassant cette fois le seul cadre de la lutte contre l'érosion agricole. Cela se traduit par l'élaboration d'une charte agricole et alimentaire avec le bureau d'étude Solagro ainsi qu'une trentaine d'acteurs du territoire (élus, agriculteurs, associations, partenaires institutionnels, etc.).

Cette nouvelle charte est le résultat de la convergence de 2 actions inscrites dans le PCAET 2021-2026 et dont les objectifs sont complémentaires : l'une étant destinée à renforcer la résilience de l'agriculture face aux impacts attendus du changement climatique (haies - irrigation) et favoriser le développement d'une agriculture durable, l'autre vouée à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial.

QUALITÉ DE L'AIR

Mise en place du Fonds Air Bois

Le « **Fonds Air Bois** » a été mis en place afin de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air sur tout le territoire en diminuant les émissions de microparticules fines (PM2,5) principalement dues au chauffage au bois dans le secteur résidentiel. Cette action répond notamment aux objectifs portés par le **3e Plan de Protection de l'Atmosphère** (PPA) de l'agglomération lyonnaise auquel la CCMP est assujettie.

Cette subvention permet aux propriétaires d'un logement de bénéficier d'un montant de 1 000 €, auquel peut s'ajouter une bonification de 1 000 € sous conditions de revenus, pour concrétiser et/ou déclencher des projets d'acquisition d'appareils de chauffage performants (7 étoiles ou équivalent) en remplacement de foyers ouverts ou anciens appareils de chauffage au bois.

LE PCAET

UN PROGRAMME
SUR 6 ANS

5 **OBJECTIFS**

42 **ACTIONS**

1,4 million d'€
DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

GRANDS DOCUMENTS PLANIFICATEURS

LE CRTE

Concilier transition écologique et développement économique

La signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) doit répondre aux objectifs environnementaux et sociaux de demain, tout en partageant une vision transversale des enjeux à l'échelle de la CCMP. Ce document, co-construit entre l'intercommunalité, les communes et l'État, permet, in fine, de décliner et valoriser l'ensemble des documents de référence déjà élaborés (PLH, PCAET, PGD) pour s'inscrire pleinement dans la dynamique territoriale de la CCMP.

UNE ÉLABORATION COLLECTIVE ET ÉVOLUTIVE

L'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (AUML) a accompagné la CCMP et les communes dans l'élaboration du **Contrat de Relance et de Transition Écologique** (CRTE). Ce travail de co-construction aura permis de recenser les projets communaux et intercommunaux à venir, d'identifier les investissements ainsi que les transformations et transitions majeures à mener afin d'accompagner la transition écologique des territoires en mutualisant les bonnes pratiques et en les inscrivant dans un référentiel commun.

Le contrat établi a été présenté en Bureau puis en Conseil Communautaire le 6 juillet 2021 avant d'être validé par la Préfecture sur le principe d'une première version évolutive.

D'une durée de 6 ans, le CRTE n'en demeure pas moins un document évolutif. Sur demande de l'État, la CCMP produira donc une **deuxième version** d'ici la fin de l'année 2023, en tenant compte de nouveaux champs d'action comme la santé, le sport ou la culture.

Le CRTE de la CCMP a été signé le 13 septembre 2021 en présence de Mme La Préfète et Mme La Présidente.

LES 4 AXES STRATÉGIQUES DU CRTE

Pour élaborer la stratégie du CRTE, la CCMP s'est appuyée sur le **diagnostic territorial** formulé et sur les documents de référence tels que le **Plan Climat-Air-Énergie Territorial** (PCAET), **le Plan Global de Déplacements**, **le Programme Local de l'Habitat** (PLH) **et le Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT).

37

FICHES ACTIONS
ont été déclinées dans cette première version. Elles répondent aux objectifs déterminés par l'État et certaines devront être consolidées d'ici 2023.

15 049 097 € HT
DE BUDGET
dont 12 314 472 € financés par la CCMP
(chiffres 2022)

Les axes retenus :

1. Développer la transversalité des **politiques publiques et les coopérations interterritoriales,** au bénéfice de la transition écologique et de la cohésion sociale
2. Tendre vers une **mobilité et des bâtiments « bas carbone »** et accessibles à tous
3. Adapter le territoire aux impacts locaux du **changement climatique**, préserver les sols, les **écosystèmes** et les **ressources naturelles**
4. Porter une **stratégie économique** qui valorise et préserve les ressources territoriales et développe les énergies renouvelables

DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ENCADRÉS

Les critères d'évaluation des fiches actions du CRTE s'appuient sur les 7 objectifs suivants déterminés par l'État :

1. **Lutte contre le changement climatique** (enjeu de réduction des émissions de GES, principalement liées aux consommations d'énergies fossiles)
2. **Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels** (notamment face aux canicules, sécheresses, à l'érosion de la Côtière, à la pression sur la ressource en eau, les sols et l'agriculture)
3. **Gestion raisonnée** de la ressource en eau
4. **Économie circulaire**, réduction des déchets
5. **Lutte contre les pollutions** et prévention des risques technologiques
6. **Biodiversité et protection** des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. **Impact sociétal** (par exemple le maintien ou la création d'emplois verts)

Les actions sont également appréciées selon qu'elles répondent ou non à des enjeux locaux complémentaires déterminés à la suite du diagnostic territorial :

LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS
(pour ZAN, biodiversité, ressource en eau)

FACILITER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS DES MÉNAGES

PRÉVENIR L'ÉROSION
de la Côtière due aux sécheresses

SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ESS
(économie sociale et solidaire) et faciliter l'accès à l'emploi pour tous

MAINTENIR UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL
qualitative des entreprises face à la raréfaction du foncier (requalification, densification)

DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS TERRITORIALES

GRANDS DOCUMENTS PLANIFICATEURS

LE PLH

Garantir le cadre de vie et proposer des logements pour tous

Les enjeux identifiés lors de la réalisation d'un diagnostic du territoire ont permis l'élaboration du second Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2020-2026. Ce document coordonne notamment les différents acteurs mobilisés autour de la problématique du logement (collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs et acteurs associatifs) afin de répondre plus efficacement aux besoins des habitants.

LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) EST APPROUVÉ

Le Plan Local de l'Habitat 2020-2026, construit de manière concertée avec les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les promoteurs immobiliers, les services de l'État ou encore les acteurs associatifs compétents, a été définitivement approuvé par le Conseil Communautaire le 21 septembre 2021.

Actualisé tous les 6 ans, le PLH définit les objectifs et les principes qui favoriseront le renouvellement urbain, la mixité sociale, tout en améliorant la performance énergétique du bâti. Il vise aussi à répartir au mieux et à diversifier l'offre de logements disponibles entre les communes voire à l'intérieur d'une même commune.

Il est mis en application à travers **16 actions** transversales comme la production de nouveaux logements, avec notamment des surfaces et des prix réfléchis selon les différents types de publics, l'enrichissement du parc social, l'aide au financement des travaux de rénovation énergétique…

Les objectifs du PLH

- **PRODUIRE 1 260 LOGEMENTS,** dont 329 logements locatifs sociaux (sur la période 2020-2026)
- **FAVORISER LA MISE EN ACCESSIBILITÉ** et la performance énergétique du parc ancien de logements et d'hébergements
- **ACCOMPAGNER LES POPULATIONS** ayant des besoins spécifiques (dispositif d'accueil d'urgence…)

LE MARCHÉ DU LOGEMENT À LA CCMP

9 110
MÉNAGES

67 %
SONT PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

45 % *sont âgés de* **55 ans** ***ou +***

91 %
ONT AU MOINS UNE VOITURE INDIVIDUELLE

13 % *occupent* ***un logement social***

Engagement des travaux sur l'aire de grands passages mutualisée 3CM/CCMP

La création d'une aire pérenne mutualisée de **3,8 hectares** et située à l'est de la zone ACTINOVE, à cheval sur les communes de Thil et de La Boisse, a été approuvée. Les travaux ont débuté en octobre, après la saison des grands passages 2021, pour une ouverture prévue en mai 2022.

L'aire provisoire ouverte sur cette même parcelle est restée accessible de mai à octobre.

1,2 MILLION € HT
financé à part égale entre la **CCMP** et la **3CM**

188 *permis de construire* ***autorisés***

191
DÉCLARATIONS PRÉALABLES

7 *permis* ***d'aménager***

319
logements autorisés par les maires suite à l'instruction de la CCMP

dont

142 *logements* ***individuels***

177 *logements* ***collectifs***

77 *logements* ***locatifs sociaux***

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dynamiser le territoire à tous les niveaux

Pour favoriser l'implantation des entreprises, développer l'emploi, pérenniser les activités commerciales et artisanales et faire rayonner le territoire, la CCMP mise sur l'efficacité collective et le renforcement des synergies interterritoriales.

LE TERRITOIRE EN 2021

2 416
ÉTABLISSEMENTS
dont **44** de plus de **50 SALARIÉS***

15 018
ACTIFS

12 135
PERSONNES TRAVAILLANT SUR LE TERRITOIRE

*Sources : Sirène

UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LA RÉGION POUR MAINTENIR LE DISPOSITIF FICOM

La CCMP poursuit son soutien aux commerçants et artisans du territoire via la mise en place du dispositif FICOM, en remplacement du FISAC. Ce nouveau fonds de subvention, cofinancé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est destiné aux petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité pour s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public, **dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-villes et bourgs-centres.**

La subvention de la CCMP permet d'obtenir un financement à hauteur de 10 % des investissements HT, avec un plafond d'aide fixé à 5 000 €. Dans le cadre de ce dispositif, 3 dossiers ont été approuvés et cofinancés avec la région :

- **PÂTISSERIE SEGUY**
  Travaux de réfection de façade et enseigne : **7 816,44 €** de subvention, dont **2 605,48 €** financés par la CCMP
- **RESTAURANT LE QUAI**
  Travaux d'aménagement et achat de matériel professionne :
  15 000 € de subvention, dont **5 000 €** financés par la CCMP
- **RESTAURANT LA MADONE**
  Travaux d'aménagement, climatisation et menuiseries :
  14 255,40 € de subvention, dont **4 751,80 €** financés par la CCMP

RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE DE COOPÉRATION AVEC LES AÉROPORTS DE LYON

Pour la 3e fois depuis 2011, la CCMP renouvelle son partenariat avec les Aéroports de Lyon-Saint-Exupéry aux côtés de 5 autres intercommunalités. Cette nouvelle charte, établie pour la période 2021-2025, a pour objectifs de formaliser et pérenniser les actions engagées en matière de coopération économique et sociale entre les signataires, de faciliter les échanges d'informations entre les partenaires, de créer des synergies nouvelles et de témoigner d'une ambition commune pour le développement économique, social et la gestion environnementale du territoire.

Elle préconise pour cela le développement d'actions communes s'inscrivant dans 6 thématiques différentes :

- **LA MOBILITÉ** (desserte en transports en commun, modes doux, intermodalité, développement de la gare TGV),
- **LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** (développement des zones d'activités, disponibilités foncières, offre commerciale),
- **LE TOURISME** (faire exister l'offre du territoire),
- **L'EMPLOI ET LA FORMATION** (recrutement, employabilité, ...),
- **L'AGRICULTURE** (échanges autour d'une agriculture plus responsable),
- **L'ENVIRONNEMENT** (gestion concertée des émissions de CO_2, de la biodiversité, de la ressource en eau, ...).

SUBVENTIONS

UN SOUTIEN ESSENTIEL AU DYNAMISME DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE

23 507 €
POUR L'IPAC

5 500 €
POUR ÉLAN CRÉATION, COOPÉRATIVE DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ET À L'EMPLOI

5 500 €
POUR L'ADIE *(Association pour le Droit à l'Initiative Économique)*

7 000 €
POUR CÔTIÈRE AVENIR ET SA RECYCLERIE SOLS'TISSE

15 000 €
POUR L'ACA *(Association des Commerçants et Artisans de la CCMP)*

SPORT
ET CULTURE

Concrétiser
les grands projets

La CCMP met tout en œuvre pour faciliter l'accès aux ressources culturelles et sportives du territoire en poursuivant les grands projets d'infrastructures et en mutualisant l'offre du réseau pour permettre aux habitants de découvrir et profiter des richesses de chaque commune.

COMPLEXE CINÉMA : DÉSIGNATION DU CABINET D'ARCHITECTURE

Le cabinet VURPAS a été retenu et se verra confier la maîtrise d'œuvre du **futur complexe cinématographique** de la Côtière. Leur projet prévoit de connecter le bâtiment avec son environnement direct grâce à des mobilités douces permettant de circuler entre les différents sites du Forum des Sports, la zone commerciale et la zone d'activités. **Un restaurant** sera également construit à proximité, créant une passerelle entre ces différents espaces.

Le calendrier de réalisation des travaux et de livraison du bâtiment sera affiné en 2022, de même que le choix du mode d'exploitation. **L'ouverture du complexe est attendue au 1er trimestre 2024.**

8,35 MILLIONS D'€
Coût du complexe cinématographique et du restaurant (hors subventions)

2,2 MILLIONS D'€
Coût de l'aménagement viaire et paysager du site

GYMNASE LA CHANAL : LES TRAVAUX DÉMARRENT !

Le projet de **nouveau complexe sportif à La Chanal** se concrétise grâce au lancement des travaux de terrassement en septembre 2021. Le chantier se poursuivra sur l'année 2022 pour une mise en service prévue en **septembre 2023**.

COÛT DES TRAVAUX :
6,9 MILLIONS D'€ TTC

UN NOUVEAU GAZON SYNTHÉTIQUE POUR LE TERRAIN DE FOOT DU FORUM DES SPORTS

En permettant une utilisation renforcée et en minimisant les coûts d'entretien, investir dans un terrain synthétique est un choix pertinent pour les collectivités territoriales. Ainsi, la CCMP a fait le choix dès 2006 de **transformer le second terrain mis à disposition d'Ain Sud Foot afin de permettre son développement.** Après plus de 15 ans, il était temps de le renouveler ! Une nouvelle moquette, plus écologique car composée de liège pur, a donc pris place – pour le plus grand confort des licenciés du club, et particulièrement les plus petits.

660 000 € HT
investis pour la rénovation
dont plus de **50 %** FINANCÉS PAR DES FONDS PROPRES

COMPLEXE BMX : LA RÉALISATION DU PROJET EST À L'ÉTUDE

Le projet de réalisation d'un terrain de BMX a été confié au cabinet d'architecte Kilinc. **Destiné à accueillir des compétitions de niveau national voire international,** où près de 800 pilotes peuvent être attendus, l'équipement disposera d'une butte à 5 m et d'une piste homologuée par la Fédération Française de Cyclisme. Les locaux permettront ainsi au club de faire vivre le site avec ses 230 adhérents.

Le début des travaux est attendu pour la fin de l'année 2022 avec une livraison espérée au dernier trimestre 2023.

MONTANT GLOBAL DU PROJET :
1,5 MILLION D'€

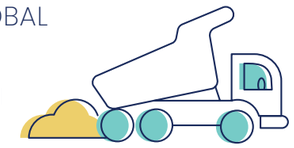

LA CCMP RENFORCE SON RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

La mise en réseau des **6 bibliothèques** du territoire a permis de proposer une offre plus variée et des services plus adaptés aux habitants. Ces derniers disposent désormais d'une carte commune, d'un logiciel de gestion des bibliothèques, d'un portail internet et d'un catalogue virtuel mutualisé pour découvrir tous les documents empruntables dans les 6 bibliothèques et réserver des livres.

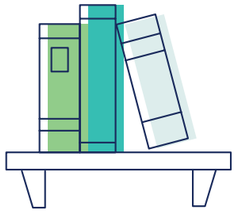

Plus de
68 000
DOCUMENTS
(livres, BD, magazines...)
prêtés en 2021

1 580
DOCUMENTS
prêtés via la navette en 2021

Nouvelle navette documentaire

Un service de **navette** a été créé pour faciliter la circulation des documents au sein du réseau. Dès le deuxième mois de mise en service, la navette rencontrait déjà un franc succès auprès des lecteurs avec plus de **300 documents en transit entre les bibliothèques.**

Des partenariats attendus

Des partenariats transversaux sont en cours d'élaboration, suscitant l'enthousiasme des bénévoles et partenaires (AMD, Grand Parc de Miribel Jonage), afin d'élargir les services du réseau de lecture publique et proposer des **animations** autour de la **musique** et de la **danse** dans les bibliothèques.

ETAPS

- **54 H** d'enseignement hebdomadaire
- **3** intervenants
- **1 500** élèves concernés

IMS

- **81 H** d'enseignement hebdomadaire
- **7** intervenants
- **3 000** élèves concernés

AMD

- **31** professeurs
- **589** élèves de moins de 25 ans
- **27** disciplines enseignées

Le développement d'une diversité d'activités

- **61 %** des jeunes inscrits suivent des cours d'instrument ou de chant,
- **22 %** pratiquent la danse,
- **31 %** sont inscrits en éveil chœurs ou ateliers solo.

SUBVENTIONS CULTURELLES 2021

TALL (spectacles scolaires)
7 021 €

TALL (projet territorial d'éducation artistique et culturelle)
5 000 €

UNION LAÏQUE DE MIRIBEL / CINÉMA
19 633 €

DYAPASON
500 €

WOODSTOWER
10 000 €
dont 7 500 € pour le projet Woodstour dans le cadre du Contrat de Veille Active

SWING SOUS LES ÉTOILES
18 000 €

SUBVENTIONS SPORTIVES 2021

BEYNOST BMX CÔTIÈRE
15 000 €

AIN SUD FOOT
90 000 €

VERTICAL CÔTIÈRE
7 500 €

PÉTANQUE MIRIBEL
5 000 €

CÔTIÈRE HANDBALL
15 000 €

SAINT-MAURICE CÔTIÈRE VOLLEY
3 000 €

COHÉSION SOCIALE

Accompagner les publics fragilisés ou isolés

Engagée pour la solidarité, la CCMP poursuit ses actions pour répondre aux besoins de tous les habitants, même les plus fragilisés ou isolés, et améliorer leur qualité de vie, que ce soit sur des problématiques relatives à l'emploi, au cadre de vie, à la santé, l'accès aux droits ou encore à l'éducation.

CONTRAT DE VEILLE ACTIVE : 7 NOUVEAUX PROJETS FINANCÉS EN 2021

Cette année, les 10 structures ayant répondu à l'appel à projets portaient des actions qui répondaient aux objectifs définis par le Contrat de Veille Active. Elles ont pu bénéficier à ce titre de subventions de la part des partenaires financiers et 7 d'entre elles ont bénéficié d'une subvention de la part de la CCMP, pour un montant total de

12 780,50 €

Éducation **Parentalité** **Jeunesse** **Citoyenneté**

1 « LIEU RESSOURCES PARENTS »

Porté par le Centre Social d'Animation de Miribel

Soutenir et accompagner les parents du territoire dans leur rôle éducatif à travers des rencontres thématiques, des actions de sensibilisation et animations (jeux en famille, cafés-parents, lectures...). Les sujets abordés sont variés et peuvent concerner la lecture, la santé, l'alimentation, les addictions aux écrans, à l'alcool... Le Lieu Ressources Parents assure aussi l'animation du Réseau Parentalité de la Côtière.

500 € DE SUBVENTION

Santé **Accès aux soins** **Prévention** **Accès aux Droits**

2 « PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS DES FEMMES »

Porté par le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

Favoriser l'autonomie des femmes des quartiers prioritaires ou en situation fragile, mais aussi les hommes, en leur facilitant l'accès aux droits, préalable à l'insertion sociale et professionnelle. La permanence a reçu 60 personnes et plus de 120 demandes téléphoniques.

2700 € DE SUBVENTION

3 « CARAVANE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »

Porté par le Centre Social d'Animation de Miribel

Sensibiliser les habitants, notamment les plus fragiles, à la thématique de la transition écologique et solidaire en développant des dynamiques collectives, du lien social et de la mixité sociale et d'âge autour des bénéfices du « bien manger » et « manger local » pour la santé, la gestion du budget et l'environnement.

1000 € DE SUBVENTION

4 « COORDINATION CÔTIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS »

Porté par le centre socioculturel Artémis

Réduire la fracture numérique pour éviter l'exclusion des habitants à l'échelle de la Côtière. Parmi les objectifs opérationnels de l'année 2021 : diffusion et promotion de l'annuaire numérique, développement de permanences de soutien administratif, animation d'un réseau de bénévoles et de professionnels du soutien administratif et organisation d'une journée annuelle d'informations et d'échanges pour les acteurs sociaux du territoire sur le thème de « l'insertion et les jeunes ».

750 € DE SUBVENTION

Lutte contre les violences **Sécurité**

5 « PERMANENCE D'UNE INTERVENANTE SOCIALE EN GENDARMERIE »

Porté par l'AVEMA (Aide aux Victimes Et Médiations dans l'Ain)

Faciliter l'accompagnement et la prise en charge des violences intrafamiliales. Assurée par une assistante sociale spécialisée dans ces problématiques, la permanence est ouverte aux habitants de la CCMP et permet des interventions plus rapides.

5 000 € DE SUBVENTION

6 « POSTE PROVISOIRE AU GRAND PARC DE MIRIBEL »

Porté par le groupement de Gendarmerie de l'Ain

Ouvrir un poste provisoire de prévention, sensibilisation, médiation et sécurisation des espaces verts, des plages et voiries du Grand Parc de Miribel Jonage (côté Ain). Le projet prévoit des patrouilles à pied, en voiture et à vélo.

1584 € DE SUBVENTION

« RECHARGE TES BATTERIES », UN PROJET PORTÉ PAR LA MISSION LOCALE JEUNES BRESSE DOMBES

Action d'insertion en amont de l'accès à la formation et à l'emploi pour un public de jeunes fragilisés, peu ou pas qualifiés, socialement isolés, déconnectés de la réalité et en perte de sens et de confiance en eux.

Durant 6 semaines, 8 jeunes de 16 à 25 ans ont participé à différents ateliers, organisés selon 3 axes majeurs :

AXE 1 **« Faire »** : fabrication concrète d'objets esthétiques avec une entreprise locale engagée dans un projet à vocation sociale et environnementale.

AXE 2 **« Vivre ensemble »** : ateliers collectifs permettant de travailler et développer des compétences psychosociales indispensables à la vie en groupe.

AXE 3 **« Transition écologique »** : ateliers de sensibilisation à la consommation éco-responsable.

1543,50 € DE SUBVENTION

FRANCE SERVICES : LE PROJET PREND FORME

En 2021, la CCMP s'est concentrée sur la structuration de l'offre de services et l'étude des modes de gestion pour la France Services Côtière et Plateau en explorant notamment les différents modes de portage rencontrés dans les départements de l'Ain, du Rhône et de la Saône-et-Loire.

En parallèle, les recherches d'un local provisoire pour 2 ans ont finalement abouti à Saint-Maurice-de-Beynost où sera situé le futur espace administratif polyvalent. Ce dernier facilitera l'accompagnement des habitants en leur permettant d'accéder, dans un seul et même lieu, aux principaux organismes de services publics nationaux et locaux.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA CCMP ET ALFA3A

Une convention a été établie avec Alfa3a pour accompagner la CCMP dans son action de développement du dispositif des clauses sociales dans ses marchés publics. La CCMP accepte d'apporter son soutien à l'action proposée par l'association qui devra développer des activités s'inscrivant dans le cadre de l'animation et l'ingénierie du dispositif des clauses sociales auprès de la CCMP et de ses communes membres et autres maîtres d'ouvrages.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA GESTION DES LOGEMENTS TEMPORAIRES

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), la CCMP dispose de 2 PLAI exclusivement utilisés pour offrir une solution d'accueil immédiat et temporaire à des personnes victimes d'un incident de parcours de vie. La convention établit entre la CCMP, le département de l'Ain et l'ORSAC a donc été renouvelée afin que l'ORSAC, désignée comme association gestionnaire, continue d'assurer l'accueil en sous-location et un accompagnement du sous-locataire en difficulté sur les thématiques liées au logement, en lien avec les acteurs sociaux du territoire.

L'ARRIVÉE D'UN CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES

Un poste de conseiller numérique a été créé en 2021 pour accompagner de manière personnalisée les habitants et les aider à gagner en autonomie. Ses missions consistent principalement à expliquer comment se servir des outils numériques pour effectuer ses démarches administratives en ligne et comment communiquer facilement grâce au numérique.

Présent à l'occasion de permanences mobiles et hebdomadaires dans toutes les communes de la CCMP (en mairie, en relais de poste, en structures associatives ou en EHPAD), il anime également des ateliers collectifs en résidence autonomie ou via une structure partenaire (CCAS, PAEJ, Foyer du Trève).

SÉCURITÉ ET CADRE DE VIE

Renforcer la présence des agents au quotidien

La CCMP poursuit son action pour la sécurité et la protection des habitants sur le territoire en donnant aux forces de l'ordre les moyens de réaliser leurs missions dans les meilleures conditions. Une attention particulière a également été portée sur la prévention avec le renouvellement des actions de communication et de sensibilisation aux problématiques de violences conjugales et intrafamiliales.

EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE MIRIBEL

2 730 000 € HT
INVESTIS POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN

9 519,24 €
pour l'installation d'une **caméra multi capteurs** à l'arrière sud de la caserne

Face à l'augmentation continue des effectifs de la gendarmerie de Miribel, s'expliquant par la croissance démographique et le développement de nouvelles missions, la CCMP a préempté un terrain à la vente afin d'agrandir et moderniser la caserne avec 7 nouveaux logements, 1 logement « réversible » pour l'hébergement des gendarmes adjoints volontaires et 1 local de service supplémentaire.

NOUVELLE PASSERELLE RADIO AU GRAND PARC MIRIBEL JONAGE

Depuis l'été 2021, une nouvelle passerelle radio fait le lien entre l'équipe de sécurité du Grand Parc Miribel Jonage et le système de radiocommunication intercommunal des gendarmes et policiers municipaux.

Coût d'acquisition et d'installation
DU PORTATIF RADIO DÉDIÉ PAR LA SEGAPAL
3 348 € TTC

ABONNEMENT ANNUEL
288 €

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la CCMP est intervenue pendant 2 jours sur la zone commerciale de Beynost aux côtés de l'AVEMA01[1], du CIDFF01[2], de la BTA[3] de la gendarmerie de Miribel et du Centre Départemental de Solidarité pour informer et sensibiliser les habitants à cette problématique spécifique.

Les partenaires du groupe de travail VIF du CISPD ont produit une plaquette d'information et de sensibilisation adressée à tous les habitants (hommes, femmes, victimes ou non) et distribuée pendant l'événement, dans les mairies, centres sociaux, pharmacies, etc.

[1] Aides aux victimes et médiations dans l'Ain
[2] Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
[3] Brigade Territoriale Autonome

BILAN FOURRIÈRE

148 **DOSSIERS D'INSTRUCTION ENGAGÉS**

47 *véhicules mis en fourrière*

BILAN CSUi

325 **DEMANDES DE RECHERCHES PAR LA GENDARMERIE**

186 *réquisitions*

998 **ÉCHANGES AVEC LES FORCES DE L'ORDRE DANS LE CADRE DE DÉLITS ROUTIERS, RODÉOS, VOLS PAR EFFRACTION…**

MOBILITÉ
ET DÉPLACEMENTS

Renforcer les alternatives à la voiture individuelle

Le Plan Global de Déplacements de la CCMP, voté en 2016, a fait de la réduction du recours à la voiture individuelle une priorité. Vélo, bus, covoiturage (sans oublier la marche) : tout est fait pour que ces modes de déplacement deviennent des réflexes au quotidien, et ne soient plus uniquement perçus comme des « alternatives » occasionnelles. Une évolution dans nos modes de vie qui passe nécessairement par une massification et une simplification de l'usage des modes doux…

PROGRAMME MOBY : L'ÉCOMOBILITÉ DANS LE CADRE SCOLAIRE

Déjà mis en place en 2018 pour les collèges, les élus ont souhaité que les écoles primaires volontaires puissent élaborer leur Plan de Déplacements Établissement Scolaire (PDES). Objectif : **encourager la marche, le vélo, les transports en commun ou le covoiturage, que ce soit pour les élèves, leurs parents ou le personnel scolaire.**

Pour soutenir les établissements, la CCMP a décidé d'adhérer au programme MOBY (validé par le ministère de la Transition écologique). À partir de septembre 2021, il permet à chaque école d'être accompagnée pendant 2 ans par un chargé de mission et un animateur dédié, à la fois pour :

- effectuer le diagnostic de leurs pratiques en matière de déplacement,
- mettre en place un plan d'action spécifique,
- assurer des ateliers de sensibilisation auprès des élèves.

4 ÉCOLES VOLONTAIRES
Neyron, Thil, Tramoyes, Beynost

96 304 €
sur 2 ans

dont **22 224 €**
financés par la CCMP

et **74 080 €** **par les énergéticiens**
dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie.

UNE CONVENTION COLIBRI-SYTRAL ÉLARGIE POUR RENFORCER LE RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

Depuis 2012, la CCMP est signataire d'une convention de desserte du territoire du SYTRAL, permettant aux lignes Colibri d'être en correspondance avec le réseau TCL à Rillieux Semailles. **Pour offrir aux habitants plus d'accès directs à des lignes fortes TCL, et notamment à la polyclinique de Rillieux-la-Pape**, une nouvelle convention a été signée : sans contrepartie financière, la CCMP bénéficie désormais d'une autorisation de desserte étendue (arrêts Rillieux Semailles, Rillieux les Alagniers, ZI Sermenaz et Osterode). Elle vient ainsi pérenniser les connexions entre les 2 réseaux et améliorer la qualité de service. À noter que la tarification applicable restera celle du réseau Colibri sur cette partie du réseau pour les usagers.

PRISE DE COMPÉTENCES DE LA CCMP EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Afin de renforcer l'action publique pour la réduction des « zones blanches » en matière de transport, la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) promulguée en 2019 pose de nouvelles obligations aux collectivités – devant être assurées soit par les régions soit par les EPCI.

Autorité Organisatrice des Transports Urbains (2007) puis Autorité Organisatrice de la Mobilité (2014), la CCMP est depuis longtemps l'acteur public compétent pour l'organisation de la mobilité sur son territoire – elle exploite notamment depuis 2012 le réseau de transport urbain Colibri. **Afin de pouvoir continuer à proposer une action de proximité pour la mobilité, le Conseil Communautaire a donc approuvé le 1er avril 2021 la prise de compétences de la CCMP nécessaire à la mise en conformité vis-à-vis de la loi LOM.**

CÔTÉ VÉLO

79
ARCEAUX INSTALLÉS
sur les équipements de la CCMP

13 km
D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES,
dont **4 km**
finalisés entre Miribel et Beynost en 2021

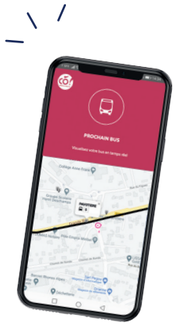

ÉVITER L'AUTOSOLISME GRÂCE AU NUMÉRIQUE

Doté de sa propre application (Bus On Time), le réseau Colibri est aussi consultable au sein de l'application Oùra, qui intègre notamment un calculateur d'itinéraires intermodal au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il permet par exemple aux utilisateurs de trouver en temps réel les connexions au sein des différents réseaux de transport en commun régionaux.

Oùra s'appuie pour cela sur la base de données Multitud, qui rassemble les informations de 17 réseaux de transports collectifs de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne, dont Colibri. **Sa 4ème version, déployée en 2021, a été l'occasion d'étendre le périmètre de données collectées à plus de modes de déplacement : aires de covoiturage, stations d'autopartage, de libre-service vélo, etc.** L'ensemble des informations étant mises à disposition de chacun des contributeurs, cette évolution laisse l'opportunité à la CCMP d'enrichir à l'avenir ses propres services de mobilité numériques pour permettre aux habitants de mieux préparer et anticiper leurs trajets alternatifs à la voiture individuelle – et ainsi simplifier leur usage au quotidien.

CÔTÉ COLIBRI

4
LIGNES RÉGULIÈRES
avec une
ligne 3
REPENSÉE EN 2021
(nouveau tracé, nouveaux horaires)

5
NAVETTES ÉVÉNEMENTIELLES
(Swing sous les Étoiles, L'été sur un plateau, Woodstower, Téléthon, Fête des Lumières)

243
NOUVELLES CARTES D'ABONNÉS
créées en 2021

+4 %
DE FRÉQUENTATION
par rapport à 2019

EAU, ASSAINISSEMENT, GEMAPI

Améliorer la qualité de service et protéger notre écosystème

Le transfert de la compétence eau-assainissement étant désormais pleinement effectif, la CCMP s'engage résolument dans l'amélioration de ses réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable, en intégrant les importants enjeux environnementaux qui s'y rattachent. Pour ce faire, la CCMP a fait le choix d'une délégation de service public unique et travaille pleinement avec l'ensemble des acteurs concernés par le cycle de l'eau (communes, associations, syndicats, partenaires).

EAU ET ASSAINISSEMENT : VERS UN NOUVEAU MODE DE GESTION EN CONTRAT UNIQUE

Le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » réalisé en 2020 nécessitait de faire évoluer l'organisation des différents modes de gestion pour une meilleure harmonisation. **En 2021, la CCMP a donc fait le choix d'une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) multiservices** regroupant l'eau potable et l'assainissement sous un contrat unique. Pour cela, un important travail d'analyse des différents contrats et de réflexion sur le niveau de service attendu à l'échelle de la CCMP a été réalisé pour élaborer les bases du nouveau contrat. Dans le cadre de la procédure, une commission DSP a été créée et désignée en 2021.

Ce nouveau mode de gestion sera effectif au 1er janvier 2023 pour une durée de 7 ans, un avenant de prolongation jusqu'à fin 2022 ayant été négocié avec le titulaire actuel des différents contrats eau et assainissement. L'eau potable à Thil et Tramoyes reste gérée par des syndicats distincts (Syndicat d'eau potable Thil Niévroz et Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône) et seul le contrat pour la collecte des eaux usées à Beynost sera poursuivi jusqu'en mars 2026.

THIL : LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SE POURSUIT

Les travaux étant terminés, la mise en service des tranches 1 et 2 du réseau d'assainissement collectif a pu être officiellement annoncée au printemps 2021.

La CCMP a également informé les habitants de Thil concernés des modalités de déconnexion des assainissements individuels et de raccordement au réseau collectif.
Ces derniers disposent de 2 ans pour effectuer le changement.

Pour les usagers de Thil non raccordables au réseau collectif, le contrôle des assainissements individuels sera poursuivi via le SPANC.

250

LOGEMENTS RACCORDÉS

soit un peu plus de la moitié des Thilois

BEYNOST : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

L'autorisation de construction de la nouvelle station d'épuration, délivrée par la Préfecture, a permis la finalisation des études techniques et le lancement de la consultation pour le choix des entreprises qui réaliseront les travaux.

2 lots ont été définis : **un premier pour la construction de la station d'épuration et un second pour la réalisation de la canalisation de rejet des eaux traitées dans le Rhône**.
Des prestataires annexes ont également été retenus au cours de l'année tels qu'un coordinateur sécurité et protection de la santé et un contrôleur technique.

MAINTIEN DU PRIX DE L'EAU

Un an après le transfert de compétences et grâce à la mutualisation des services eau et assainissement, la hausse du prix de l'eau continue d'être maîtrisée.
La CCMP a voté en 2021 le maintien du prix de l'eau (pour la part collectivité).

Ce dernier reste ainsi stabilisé depuis 2019.

CALENDRIER NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

DÉSIGNATION DES ENTREPRISES :
avril 2022

LANCEMENT DES TRAVAUX :
été 2022

FIN PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX :
fin 2023

ZOOM SUR...

LE CHANTIER ANNUEL DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Comme chaque année, la CCMP est maître d'ouvrage des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable. Ce chantier annuel permet de maintenir le patrimoine en bon état et d'éviter les casses et fuites d'eau. Les travaux comprennent notamment des terrassements, des découpes de chaussées, la mise en place de canalisations, le raccordement aux réseaux, la réalisation de différents tests, désinfections et analyses bactériologiques, la réfection des chaussées...

Cette année **le montant des TRAVAUX RÉALISÉS** s'élève à

1 092 000 € TTC

répartis sur les 3 chantiers suivants :

CHEMIN DU PONT À BEYNOST :
310 mètres linéaires (ml) de canalisation et reprise de 13 branchements

DURÉE : 7 semaines

135 000 € TTC

CHEMIN DES ROCHES À BEYNOST :
190 mètres linéaires (ml) et reprise de 8 branchements

DURÉE : 5 semaines

710 000 € TTC

CHEMIN DE RONDE À MIRIBEL :
640 mètres linéaires (ml) de canalisation et reprise de 20 branchements

DURÉE : 11 semaines

247 000 € TTC

ZONES HUMIDES DE LA DOMBES : LA CCMP VALIDE LA CANDIDATURE POUR UNE LABELLISATION RAMSAR

La Communauté de Communes de la Dombes a proposé de porter la candidature du site Natura 2000, comprenant les étangs et leurs bassins versants, à la labellisation RAMSAR. Consciente des nombreux avantages qui en découlent, la CCMP a validé cette labellisation pour les zones humides de son territoire intégrées au site Natura 2000.

Ce label favorisera la reconnaissance du patrimoine naturel des étangs de la Dombes à une échelle nationale et internationale et deviendra, en ce sens, vecteur de notoriété pour le tourisme de nature. Il incarne également un argument supplémentaire pour l'accès à des financements européens en faveur de la préservation du patrimoine naturel et des activités traditionnelles et permet l'intégration de la Dombes dans une dynamique et un réseau d'acteurs français, notamment afin de participer à la recherche de solutions pour la préservation des zones humides dans le contexte du changement climatique.

CHARTE AGRICOLE : POURSUITE DU FINANCEMENT DES BANDES ENHERBÉES

La charte agricole 2020-2026 étant finalisée, les élus ont souhaité engager en 2021 un travail d'élaboration d'une nouvelle charte – avec l'aide de la Chambre d'agriculture – dépassant le cadre seul de la lutte contre l'érosion et intégrant les enjeux du PCAET et du projet de Plan alimentaire territorial. En parallèle de cette démarche, il a été validé la poursuite en 2021 et 2022 du versement d'indemnités pour les agriculteurs qui entretiennent les bandes enherbées et les maintiennent en bon état dans les secteurs stratégiques.

Le budget dédié s'élève à

5 000 € TTC

par an pendant **2 ANS**

LE DÉGRÈVEMENT POUR FUITE S'ÉTEND AUX PROFESSIONNELS

La CCMP a souhaité élargir le dispositif de dégrèvement sur la facture d'eau en cas de fuite – jusqu'alors réservé aux locaux d'habitation de particuliers – aux locaux professionnels et équipements publics. Les conditions d'octroi ont été réadaptées pour **autoriser un seul dégrèvement par période de 5 ans** (sous conditions) et sur présentation d'une attestation de l'intervention d'un professionnel pour la réparation de la fuite, dans un délai de 1 mois après information d'une consommation anormale.

EN 2021, LE SPANC DE LA CCMP A RÉALISÉ :

76 ↗
contrôles périodiques
*(contre **28** en 2020)*

11 ↘
contrôles de conception
pour les nouveaux projets de construction
*(contre **13** en 2020)*

9 ↗
contrôles de réalisation
*(contre **2** en 2020)*

15 ↘
contrôles de vente
*(contre **16** en 2020)*

ENVIRONNEMENT
ET DÉCHETS

Multiplier les initiatives zéro déchet

En 2021, la CCMP a mis en œuvre une multitude d'actions pour sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la gestion des déchets, un sujet à part entière pour la préservation de notre environnement. Grâce à un apprentissage collectif et adapté à tous les âges, la quête du zéro déchet se poursuit tout en s'inscrivant de plus en plus dans les habitudes des habitants.

DES ANIMATIONS SUR LE TERRAIN POUR TOUCHER TOUS LES HABITANTS

JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU GRAND PARC

Une journée de sensibilisation a été organisée au Grand Parc pour susciter l'intérêt des petits et grands sur les sujets du tri et du zéro déchet. Différents jeux ont été proposés dont le jeu de l'oie, permettant aux enfants d'assimiler plus facilement les règles du tri.

DISTRIBUTION DE COMPOST AUX PARTICULIERS

Depuis 2018, 50 % des ordures ménagères collectées par le syndicat mixte Organom sont méthanisées dans l'usine OVADE pour être transformées en compost. Pour valoriser ce procédé et réutiliser le terreau obtenu pour fertiliser les sols de notre territoire, une distribution gratuite de compost gros calibre a été organisée sur le site de Philips.

Cette action a permis de redistribuer 20 tonnes aux habitants.

PRÉVENTION-TRI DANS LES ÉCOLES

Le service Environnement de la CCMP propose tout au long de l'année des animations en milieu scolaire de la maternelle au collège pour sensibiliser dès le plus jeune âge au tri des déchets, dans les écoles qui en font la demandent.

86 ANIMATIONS SCOLAIRES
ont été organisées et **937 ENFANTS**
ont été sensibilisés aux gestes de prévention et tri en 2021.

SENSIBILISATION AU TRI DES DÉCHETS SUR LE MARCHÉ

Une animatrice tri et prévention s'est installée sur le marché du Mas de Roux pour informer les habitants et les sensibiliser sur la gestion des déchets. Sur son stand, elle abordait notamment le sujet du tri, du recyclage ou encore de la réduction des déchets dans les poubelles grises.

3E ÉDITION DU « FOUS DE TROC » À SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

Lancé à l'initiative de la CCMP, des centres sociaux Artémis et CESAM, cet évènement a été organisé dans le but de sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la diminution de la production de déchets en valorisant des initiatives telles que le don, l'échange et la réutilisation.

FACILITER L'ENGAGEMENT DES HABITANTS AVEC LES DISPOSITIFS « ZÉRO DÉCHET »

La CCMP s'est engagée dans un plan de prévention sur la réduction de déchets et propose différentes actions et subventions pour aider, sensibiliser et informer les habitants.

VENTE DE COMPOSTEURS À PRIX RÉDUITS

Des composteurs individuels bois de 300 L d'une valeur de 54,11 € ont été proposés aux habitants au tarif préférentiel de 30 €, la différence étant financée par la CCMP.

100 COMPOSTEURS VENDUS

SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN LOMBRICOMPOSTEUR

Avec une aide financière de 75 € par habitant, la CCMP a souhaité faciliter l'acquisition de lombricomposteurs – qui permettent de revaloriser les déchets alimentaires en engrais naturels de qualité pour les plantes et jardins.

3 DOSSIERS
déposés en 2021,
soit 215 € financés par la CCMP

PRÊT DE COUCHES LAVABLES

La CCMP a mis à disposition des kits d'essai composés de plusieurs modèles de couches lavables, prêtés aux foyers volontaires pour leur permettre de tester cette alternative zéro déchet**. Les familles convaincues ont ensuite pu bénéficier d'une aide financière de 250 € pour l'achat de 12 couches réutilisables.**

5 KITS D'ESSAI
prêtés

6 SUBVENTIONS
accordées, pour un montant total de
1 460,20 €

SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN BROYEUR À VÉGÉTAUX

Fixée à hauteur de 40 % du prix du broyeur, avec un plafond de 400 € TTC, l'aide a concerné les particuliers.
Objectifs : limiter les allers-retours en déchèterie, réduire le volume de déchets verts produits et permettre leur réemploi sous forme de paillage ou de compostage.

27 BROYEURS
subventionnés en achat et 1 en location, soit
5 785,50 €
financés par la CCMP

50 NIDS DE FRELONS DÉTRUITS
dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de surveillance et de lutte en faveur de la protection de la biodiversité.

RÉPARTITION DES DÉCHETS EN 2021

ORDURES MÉNAGÈRES
5 077 T
COLLECTÉES
soit
207 kg
PAR HABITANT

EMBALLAGES PAPIERS
1 031 T
COLLECTÉES
soit
42 kg
PAR HABITANT

VERRE
813 T
COLLECTÉES
soit
33 kg
PAR HABITANT

MASQUES USAGÉS
16 kg
COLLECTÉS

OUVERTURE DE LA PLATEFORME DÉCHETS VERTS

12 SEMAINES D'OUVERTURE,
dont **6 au printemps et 6 en automne**

2 600 PASSAGES ENREGISTRÉS

FINANCES

Maintenir une action ambitieuse dans un budget maîtrisé

Malgré la baisse de certaines sources de revenu et l'impact du Covid, le plan de solidarité budgétaire mis en place par la CCMP pendant la crise sanitaire ainsi que le dynamisme économique local ont permis d'aborder sereinement l'année 2021. En témoignent un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux et une fiscalité à niveau constant. Toutefois, le contexte économique et financier actuel invite à réfléchir aux actions à engager dans les années à venir pour garantir le pouvoir d'action de la CCMP.

UNE ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ MAITRISÉE

Le budget principal et le budget transport urbain du service COLIBRI sont financés très largement par la fiscalité des ménages et/ou des entreprises. Les budgets eau et assainissement sont financés par les redevances des usagers.

La CCMP a maintenu depuis 2010, date de son passage en Taxe Professionnelle Unique (TPU), le niveau des taux d'imposition existant bénéficiant uniquement de la dynamique du territoire et de la revalorisation mécanique des bases par les différentes lois de finances.

FONCIER NON BÂTI 2,08 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
20,32 %

VERSEMENT MOBILITÉ (VM)
0,55 %

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) **7,75 %**

La CCMP n'a par ailleurs pas souhaité instaurer à ce jour la taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) et a conservé un taux à 0% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Le niveau de la fiscalité communautaire est ainsi parmi le plus faible des intercommunalités de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

LE MAINTIEN DU PACTE FISCAL ENTRE LES COMMUNES ET LA CCMP

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un outil de solidarité et de partage facultatif.

Les élus du mandat 2020/2025 ont maintenu le pacte financier établi en 2016.

La CCMP verse annuellement à ses communes membres une DSC fixée de base à 760 000 € par an qui peut, si la dynamique fiscale économique est supérieure à 2 % d'une année sur l'autre, permettre un versement complémentaire.

En 2021, seul le montant de base a été versé :

MIRIBEL
196 155 €

BEYNOST
117 531 €

THIL
101 586 €

SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST
136 234 €

TRAMOYES
107 660 €

NEYRON
100 834 €

BUDGETS 2021

La CCMP dispose de 9 budgets qui représentent en 2021 un montant consolidé de

21,5 M€
de dépenses réelles de
FONCTIONNEMENT

10,3 M€
de dépenses réelles
D'INVESTISSEMENT

- **Le budget principal** comptabilise toutes les recettes et dépenses des différents services relevant des compétences communautaires.
- **La compétence eau et assainissement transférée au 01/01/2020 concerne 4 budgets :**
  - assainissement non collectif,
  - assainissement collectif en délégation de service public,
  - assainissement collectif en régie,
  - eau potable.
- **Le transport urbain COLIBRI.**
- **Des budgets annexes relevant généralement de la comptabilité de stock et appelés à être clos une fois les opérations d'aménagement achevées :**
  - la Tuillière (exemple : site industriel Philips à Miribel),
  - la Zac des Malettes à Beynost,
  - le lotissement Les araignées à Saint-Maurice-de-Beynost.

Dépenses et recettes réelles

BUDGETS CA 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	18 170 505	20 238 512	8 359 556	9 421 252
Assainissement	1 705 336	1 903 914	752 842	74 168
Eau potable	111 457	656 399	747 757	405 671
Transport urbain	1 271 356	1 534 725	16 729	0
Budgets annexes	230 225	630 816	441 937	0
TOTAL FINANCIER	**21 488 879**	**24 964 366**	**10 318 821**	**9 901 091**

DES INDICATEURS PRUDENTIELS À SURVEILLER

Le taux d'épargne du budget principal a connu une baisse significative sur la période 2021/2020 passant de 14,15 % des recettes de fonctionnement à 9,78 %, soit une capacité d'épargne inférieure à 2 M€. Ce taux demeure néanmoins supérieur aux recommandations de la Cour des Comptes qui fixe un taux à 8% mais interroge sur une évolution possible de la fiscalité pour compenser l'évolution régulière des charges.

La limite prudentielle fixe habituellement de 10 à 12 ans le ratio de désendettement.

LA CCMP EN 2021 A CONSTATÉ UN RATIO DE
4,6 ANS
(contre 3,6 en 2020)

La collectivité conserve donc une bonne capacité à emprunter.

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

BEYNOST • MIRIBEL • NEYRON •
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST • THIL • TRAMOYES

1820 Grande Rue - 01700 MIRIBEL
Tél. : 04.78.55.52.18
Fax : 04.78.55.46.36
courriel : contact@cc-miribel.fr
www.cc-miribel.fr

Directeur de la publication Caroline Terrier
Rédacteur en chef Sébastien Bénétullière
Conception-rédaction J'articule
Création et mise en page J'articule
Photos CCMP, Lotfi Dakhli, iStock, Freepik
Impression PRESTAPRIM avec atelier partenaire
certifié Imprim'vert – Label Bilan carbone
Imprimé sur papier offset blanc 150 g PEFC en 200 ex

CCMP
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Miribel ● Plateau